



Sud-Solidaires BPCE

Section CEAPC - 24, rue du 24 février 79000 NIORT
Tel : 05.16.36.22.15 – 05.16.36.22.16

sudceapc@yahoo.fr / www.sudbpce.com / SUDBPCE



NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE

LA CUVÉE 2017 SERA-T-ELLE AUSSI EXCELLENTE QUE NOTRE TRAVAIL FOURNI ?

Première réunion le 27 janvier dernier. Sud-Solidaires demande, entre autres, vue la très belle année 2016 réalisée grâce à toutes et tous les salariés de l'entreprise, une augmentation générale des salaires de 2 %, une augmentation des SAM (Salaire Annuel Minimum) de 5 %, (ces SAM sont gelés depuis 7 ans), le versement d'une prime de 1 000 euros pour toutes et tous visant à reconnaître l'excellent travail de chacun-e d'entre nous.

Monsieur Durand y représentait la direction et a commencé par nous annoncer : « un contexte économique en berne, un PNB en baisse et un Résultat Net attendu en baisse... »

C'était une introduction à la Caliméro ! Cela sous entendrait-il qu'ils ne distribueront aucune noisette ?

De très bons résultats pour la CEAPC :

Monsieur Paillissé, dans un communiqué de presse le 8 novembre dernier, déclarait « Nos résultats ce trimestre sont marqués par une production de crédits soutenue en banque de proximité et une croissance de 15 % des revenus de la Banque de Grande Clientèle de Natixis. Notre modèle de banque universelle démontre ainsi sa pertinence : les performances des métiers de Natixis compensent en partie l'impact des taux bas sur les revenus de la banque de proximité. Un coût du risque en forte baisse et la diminution de la charge d'impôt permettent au résultat net récurrent du groupe de progresser de 8,6 % à 2,8 milliards d'euros sur les neuf premiers mois de l'année 2016. Ces bons résultats financiers permettent au groupe d'atteindre son objectif de ratio de solvabilité global de 18 % avec plus de deux ans d'avance sur l'objectif... »

Et ces bons résultats ont également été annoncés en réunion du comité d'entreprise du 25 janvier dernier où nous était présenté le Plan d'Orientation Stratégique 2017 par Monsieur Paillissé et les membres du directoire tous présents. Ils se sont exprimés :

« 2016 a été une belle année, nous avons bien résisté ! Le PNB est en baisse mais c'est tout à fait acceptable ! Nous sommes dans une dynamique positive malgré le contexte ! Les indicateurs des taux de visites des portefeuilles, des nombres de RDV, des nombres de RDV concrétisés par au moins une ouverture sont excellents ! C'est une année exceptionnelle en volume sur les crédits ! Niveau historique sur les nouveaux crédits ! La CEAPC est à la 3ème place sur les crédits ce qui n'était jamais arrivé et même 3ème place sur la collecte ce qui est très bon ! Globalement c'est une bonne année !

Globalement nous sommes en 9ème position des caisses d'épargne ce qui est une très belle performance ! »

Malgré ces très bons résultats, les dirigeants nous annoncent qu'ils vont continuer de baisser les effectifs, car ils constatent que : « ça ne pèse pas de manière significative ». En d'autres termes le travail continue de se faire alors que les effectifs baissent ! **Voilà tout le mépris qu'ils ont face à nos heures supplémentaires effectuées et non reconnues pour boucler nos journées !**

Pour exemple, les effectifs du CRC sont passés de 80 salarié-es à 50. Nouveauté, ils décident également, dans les grandes agences, de ne plus remplacer les GC absent-es par un CC comme jusqu'à présent. Il y aura répartition du travail sur le reste de l'équipe au motif qu'il ne faut pas qu'il y ait de rupture de la relation sur les portefeuilles. De plus les salarié-es qui partent à la retraite ne sont plus systématiquement remplacé-es.

Le syndicat **Sud-Solidaires** a dénoncé ces décisions qui ne font qu'accroître le mal-être au travail. Nous leur avons signifié leur malhonnêteté et leur mépris envers les salarié-es de l'entreprise. Effectivement, le travail se fait malgré leurs décisions de suppression d'emplois, mais à quel prix ? Au détriment de notre santé.

Sud-Solidaires BPCE, le syndicat lucide et responsable, qui lutte pour la reconnaissance du travail des salarié-es de l'entreprise continuera avec force à contester cette politique.

Bordeaux, le 4^{er} février 2017. Le bureau **Sud-Solidaires BPCE** : C. Bonnard-Dechâtre, G. Breuillat, J. Ph. De Bortoli, A. Duhart, H. Feuga, B. Jolly, G. Ménandez, F. Monmarin, N. Paitreault, S. Paloche et Ch. Personne

Propositions *Sud-Solidaires*

Salaires et rémunérations :

- augmentation générale des salaires de 2 %,
- salaire minimum porté à 1700 euros,
- prime locale de 1000 euros suite aux excellents résultats de 2016,
- revalorisation des SAMB de 5 % (pour compenser la perte du pouvoir d'achat),
- augmenter à 100 % le différentiel des SAMB,
- suppression de la part variable, remplacée par une prime équivalente à un mois de salaire moyen,
- mise en place d'une échelle des salaires, plafonner les plus hauts salaires (échelle entre 1 et 12 maximum),
- suppression des écarts de salaire entre hommes et femmes (même classification, même ancienneté).

Temps de travail :

- mise en place d'un système fiable et infalsifiable du contrôle du temps de travail pour une reconnaissance automatique des heures supplémentaires, mise en place d'un outil déclaratif pour les métiers de « démarchage »,
- payer ou récupérer toutes les heures supplémentaires effectuées,
- partage du temps de travail avec la mise en place des 32h sur 4 jours,
- récupération heure pour heure pour tous les déplacements se faisant sur un jour de repos hebdomadaire,
- compensation à 100 % des temps de trajet excédentaire.

Effectifs :

- remplacer tous les congés maternités,
- remplacer tous les départs à la retraite par des CDI,
- utiliser le CICE pour créer de l'emploi sa fonction première,
- créer une équipe de salarié-es dite « volante » pour pallier aux absences,
- politique volontariste d'embauches de salariés handicapés,
- application de l'article 6.1 de l'accord national en faveur de l'emploi des personnes en situation de handicap du 25/11/16.

Frais de transport :

- élargir la prime des vélos électriques à toutes et tous les salariés,
- prise en charge systématique des frais de stationnement pour aller travailler,
- prise en charge des indemnités kilométriques vélo à toutes et tous,
- prime de transport et frais de parking : 350 € pour l'ensemble des salariés.

Temps partiels :

- répondre favorablement à toutes les demandes de temps partiel,
- ne pas lier l'octroi d'une promotion ou d'un changement de poste à l'abandon d'un temps partiel.

Périphériques sociaux :

- augmentation des primes des médailles du travail :
 - Médaille d'argent 700 €
 - Médaille de vermeil 1 000 €
 - Médaille d'or 1 500 €
 - Grande médaille d'or 2 000 €
- revalorisation de la prise en charge des frais de repas : 17 € en CEAPC, 24 € hors CEAPC,
- BPCE Mutuelle : part patronale à 70 %.